

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 11 août 2025

Date d'affichage : 11 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Martine MANDÉ procuration à Thomas LASSALE, Jean-Pierre PAOLANTONI procuration à Carmen FAUCHEY, Romain CERVINO procuration à Nicolas MIQUAU

Absents : Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 06-04092025 :

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ROSE MÉDOC

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que les collectivités du Médoc ont été sensibilisées à la contribution d'une aide sous forme d'une subvention et/ou de l'organisation d'une manifestation au bénéfice de l'association Rose Médoc.

Afin de soutenir cette association dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des femmes du territoire touchées par tous types de cancers et leurs aidants, Michelle SAINTOUT, Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter l'attribution d'une subvention à hauteur de 300 euros pour l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 300 euros à l'association ROSE MÉDOC.
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 ;

Votants : 15 (+ 3 procuration)	Votes exprimés : 18	
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT




La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE

